0.a. Objectif

Objectif 1: Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

0.b. Cible

Cible 1.4: D'ici 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance

0.c. Indicateur

Indicateur 1.4.1: Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base

0.e. Mise à jour des métadonnées

Mars 2021

0.f. Indicateurs connexes

Accès à	Indicateurs connexes des ODD
Des services d'eau potable de base	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité
Des services sanitaires de base	6.2.1 Proportion de la population utilisant (a) des services sanitaires gérés en toute sécurité et (b) des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.
Des services d'hygiène de base	6.2.1 Proportion de la population utilisant (a) des services sanitaires gérés en toute sécurité et (b) des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.
Collecte des déchets	11.6.1 Proportion de déchets municipaux solides recueillis et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets municipaux solides générés, par ville
Mobilité et transport	9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année. 11.2.1 Proportion de la population ayant aisément accès aux transports publics, par âge, sexe et personnes avec handicap
Énergie moderne	7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité 7.1.2 Proportion de la population utilisant principalement des carburants et technologies propres
TIC	5.b.1 Proportion de la population possédant un téléphone portable, par sexe 9.c.1 Proportion de la population ayant accès à un réseau mobile, par type de technologie
Éducation	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes (a) en cours élémentaire (2ème et 3ème années); (b) en fin de cycle primaire; (c) en fin de premier cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en i) lecture et ii) mathématiques, par sexe

Santé

3.7.1 Proportion des femmes en âge de procréer (âgées de 15 à 49 ans) dont les besoins en matière de planification familiale sont satisfaits avec des méthodes modernes.

3.8.1 Couverture des services essentiels de santé

0.g. Organisation(s) internationale(s) responsable(s) de la surveillance mondiale

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

1.a. Organisation

Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

2.a. Définition et concepts

Concepts et définitions

Les concepts clés suivants ont été définis pour soutenir l'indicateur dans le contexte de l'éradication de la pauvreté.

Les services de base désignent les systèmes fournissant les services publics qui répondent aux besoins fondamentaux humains, notamment l'eau potable, les services sanitaires, l'hygiène, l'énergie, la mobilité, la collecte des déchets, les soins de santé, l'éducation et les technologies de l'information. L'indicateur des services de base sera donc basé sur ces 9 composantes. Celles-ci sont reprises dans divers indicateurs autonomes des ODD, ce qui signifie que les concepts et définitions de l'indicateur 1.4.1 des ODD seront dérivés de ceux de ces indicateurs spécifiques des ODD ou seront les mêmes.

L'accès aux services de base signifie qu'un service suffisant et abordable est disponible de manière fiable avec une qualité adéquate.

- 1. L'accès aux services de base de l'eau potable désigne l'utilisation d'eau potable provenant d'une source améliorée et qui est disponible en ne voyageant pas plus de 30 minutes pour un aller-retour, y compris les files d'attente. Les sources améliorées comprennent l'eau courante, les forages ou les puits tubulaires, les puits creusés protégés, les sources protégées et l'eau conditionnée ou livrée. Cette définition est basée l'échelle d'eau potable du « Joint Monitoring Program » (JMP) et est la fondation de l'indicateur des ODD 6.1.1 Proportion de la population qui utilise des services d'eau potable gérés de façon sécuritaire.
- 2. L'accès aux services sanitaires de base désigne l'utilisation d'installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages. Les installations améliorées comprennent les chasses d'eau/évacuations dans les réseaux d'égouts, les fosses septiques ou les latrines à fosse, les latrines à fosse améliorées ventilées, les toilettes à compostage ou les latrines à fosse avec dalles. Cette définition est basée l'échelle de service sanitaire du « Joint Monitoring Program » (JMP) et est la fondation de l'indicateur des ODD 6.2.1 Proportion de la population qui utilise (a) des services sanitaires gérés de façon sécuritaire et (b) des installations pour se laver les mains avec du savon et de l'eau.
- 3. L'accès aux installations d'hygiène de base désigne la disponibilité d'une installation de lavage de mains sur place avec de l'eau et du savon. Les installations de lavage de mains peuvent être fixes ou mobiles et comprennent un évier avec de l'eau du robinet, des seaux avec des robinets, des robinets à pointe et des cruches ou des bassins destinés au lavage de mains. Le savon comprend le savon en barre, le savon liquide, le détergent en poudre et l'eau savonneuse, mais pas la cendre, la terre, le sable ou d'autres agents de lavage des mains. Cette définition est basée l'échelle d'hygiène du "Joint Monitoring Program" (JMP) et est la fondation de l'indicateur des ODD 6.2.1 Proportion de la population qui utilise (a) des services sanitaires gérés de façon sécuritaire et (b) des installations pour se laver les mains avec du savon et de l'eau.

Pour plusieurs pays à faible ou moyen revenu, parvenir à offrir l'accès aux services de base d'eau potable, aux services sanitaires de base et aux installations d'hygiène de base demeure une priorité qui les aidera à parvenir à offrir l'accès à des services gérés de façon sécuritaire, la cible pour les ODD 6.1 et 6.2

- 1. L'accès à des combustibles et à des technologies propres désigne l'utilisation de combustibles et de technologies définis par les objectifs de taux d'émission et les recommandations spécifiques relatives aux combustibles (c'est-à-dire contre le charbon non transformé et le kérosène) inclus dans les directives normatives de l'OMS « WHO guidelines for indoor air quality : household fuel combustion ». Cette composante sera saisie par l'intermédiaire de l'ODD 7.1.2 Pourcentage de la population qui dépend principalement de combustibles et de technologies propres
- 2. L'accès à la mobilité de base désigne l'accès aux routes praticables toute l'année dans un contexte rural (indicateur ODD 9.1.1) ou l'accès aux transports publics dans un contexte urbain (indicateur ODD 11.2.1).
- L'accès à la mobilité dans un contexte rural

Pour éradiquer la pauvreté, les communautés doivent être reliées aux opportunités socio-économiques par des routes praticables en toute saison et attirer des services de transport public fiables et abordables. Dans de nombreuses régions, des sentiers pédestres, des passerelles et des voies navigables sécurisés peuvent être nécessaires en complément ou en remplacement des routes. Pour des raisons de simplification, l'accent a été mis sur les routes dans cette définition (sur la base de l'indice d'accès rural – IAR (RAI) – pourcentage de la population à 2 km d'une route praticable en toute saison (équivalent à une marche de 20-25 minutes) [1], [2] puisque le transport routier reflète l'accessibilité pour la grande majorité des personnes dans les contextes ruraux. Dans les situations où un autre mode, tel que le transport par eau, est dominant, la définition sera modifiée et contextualisée pour refléter et capter ces aspects. L'accès à la mobilité a montré certains des impacts les plus importants sur la réduction de la pauvreté et a une forte corrélation avec les résultats en matière d'éducation, d'économie et de santé (« transport as an enabler »).

L'IAR est la mesure la plus largement acceptée pour le suivi de l'accès au transport dans les zones rurales et a été inclus dans les ODD en tant qu'indicateur 9.1.1 – *Proportion de la population rurale qui vit à moins de 2 km d'une route praticable en toutes saisons*. Cette composante sera donc saisie par l'intermédiaire de l'ODD 9.1.1

La méthodologie de l'IAR repose sur des données d'enquête au niveau des ménages, mais elle est en cours de révision pour devenir un indice basé sur le SIG qui exploite les progrès de la technologie numérique dans le but de créer un outil plus précis et plus rentable.

• L'accès à la mobilité dans un contexte urbain

Le contexte urbain de l'accès aux transports est mesuré en utilisant la méthodologie de l'ODD 11.2.1 – *Proportion de la population qui a un accès pratique aux transports en commun par sexe, âge et personnes handicapées.*

La méthodologie des métadonnées est disponible (ONU-Habitat étant l'agence dépositaire) et utilise une combinaison d'analyse spatiale et qualitative. Un tampon de 500 m autour de chaque arrêt de transport en commun est utilisé et superposé à des données sociodémographiques — afin d'identifier la population desservie. Nous savons que la mesure de l'accès spatial n'est pas suffisante et ne tient pas compte de la dimension temporelle associée à la disponibilité des transports en commun. En complément de ce qui précède, d'autres paramètres de suivi de l'objectif de transport liés à la densité des rues/au nombre d'intersections, à l'accessibilité financière, ou à la qualité en termes de sécurité, de temps de trajet, d'accès universel, sont tous mesurés.

- 1. L'accès aux services de base de collecte des déchets désigne l'accès de la population à un service fiable de collecte des déchets, y compris les services municipaux formels et ceux du secteur informel. Cet aspect est lié à l'indicateur 11.6.1 des ODD <u>Proportion de déchets solides municipaux recueillis et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets municipaux produits, par <u>ville</u>. Un « service de collecte » peut être « de porte à porte » ou par dépôt dans un conteneur communautaire. La « collecte » comprend la collecte pour le recyclage ainsi que pour le traitement et l'élimination (elle inclut donc, par exemple, la collecte de matières recyclables par des acheteurs itinérants de déchets). « Fiable » signifie régulier la fréquence dépendra des conditions locales et de toute préparation préalable des déchets. Par exemple, les déchets mixtes et les déchets organiques sont souvent recueillis quotidiennement dans les climats tropicaux pour des raisons de santé publique, et généralement au moins une fois par semaine; les recyclables secs triés à la source peuvent être recueillis moins fréquemment.</u>
- 2. L'accès aux services de soins de santé de base désigne l'accès aux services qui couvrent les services d'urgence à l'intérieur et à l'extérieur de la zone, les soins hospitaliers et médicaux, les services médicaux ambulatoires, les services de laboratoire et de radiologie et les services de santé préventive. Les services de soins de santé de base comprennent également l'accès à un traitement limité des maladies mentales et de la toxicomanie, conformément aux normes minimales prescrites par les ministères de la santé locaux et nationaux. Cet aspect est lié et sera mesuré à l'aide de l'indicateur SDG 3.8.1 Couverture des services de santé essentiels.
- 3. L'accès à l'éducation de base désigne l'accès à des services éducatifs permettant à tous les apprenants d'acquérir les capacités dont ils ont besoin pour devenir économiquement productifs, développer des moyens de subsistance durables, contribuer à des sociétés pacifiques et démocratiques et améliorer le bien-être individuel. Cet objectif est lié et sera mesuré à l'aide de l'ODD 4.1.1 *Proportion d'enfants et de jeunes (a) dans les classes 2/3; (b) à la fin du primaire; et (c) à la fin du premier cycle du secondaire atteignant un niveau de compétence minimal en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe.*
- 4. L'accès aux services d'information de base désigne le fait d'avoir un accès Internet à haut débit (large bande). Le haut débit est défini comme étant les technologies qui offrent des vitesses de téléchargement annoncées d'au moins 256 kbit/s. Brancher 50% du monde qui n'est toujours pas branché signifie, en grande partie, s'assurer que tout le monde, partout, est capable d'accéder à un Internet abordable. Les principaux types de services à large bande sont les suivants 1) le réseau fixe (filaire) à large bande, tel que DSL, le modem câble, les lignes louées à haut débit, la fibre optique jusqu'au domicile/bâtiment, les lignes électriques et autres réseaux fixes (filaires) à large bande; 2) le réseau terrestre fixe (sans fil) à large bande, tel que WiMAX, CDMA fixe; 3) le réseau à large bande par satellite (via une connexion satellite); 4) le réseau mobile à large bande (au moins 3G, p. ex. UMTS) via un combiné et 5) le réseau mobile à large bande (au moins 3G, p. ex. UMTS) via une carte (p. ex. carte SIM intégrée dans un ordinateur) ou un modem USB. Ceci est lié et sera mesuré à l'aide de l'ODD 9.c.1 *Proportion de la population couverte par un réseau mobile, par technologie*.
- 1 https://www.ssatp.org/sites/ssatp/files/publications/HTML/Gender-RG/Source documents/Tool Kits & Guides/Monitoring and Evaluation/TLM&E7 Access Index TRB 06.pdf
- ² http://www.worldbank.org/en/topic/transport/brief/connections-note-23 ↑

2.b. Unité de mesure

Sans objet. Chaque mesure qui fait partie du tableau de bord est accompagnée de l'unité de mesure des métadonnées parentes. La majorité d'entre elles sont en proportions.

2.c. Classifications

Sans objet : consultez les métadonnées d'origine pour chacune des mesures dans le tableau de bord.

3.a. Sources de données

La principale source de données pour cet indicateur reste les enquêtes sur les ménages, notamment les Enquêtes démographiques et de santé (EDS), les « Multiple Indicator Cluster Surveys (MICS) », le « Living Standards Measurement Study (LSMS) », la Banque mondiale, l'UNICEF et le PNUD, les recensements et les données administratives. Ces sources de données sont également décrites dans les différentes métadonnées des indicateurs ODD constitutifs. Une grande partie des données prétraitées est également dérivée des indicateurs ODD qui constituent cet indicateur.

Page: 3 of 7

3.b. Méthode de collecte des données

Les données seront recueillies auprès des pays à propos des indicateurs constitutifs qu'ils ont traités et publiés.

3.c. Calendrier de collecte des données

Le suivi et la communication de l'indicateur peuvent être répétés à intervalles réguliers de 3 à 5 ans. Les mesures et les rapports doivent être réalisables à l'échelle mondiale, c'est-à-dire ne pas être trop coûteux au point d'être déraisonnables, en particulier au niveau national.

3.d. Calendrier de diffusion des données

Tous les 3-5 ans.

3.e. Fournisseurs de données

ONU-Habitat et divers organismes de soutien tels que le PNUE, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement (BAfD), la Banque interaméricaine de développement (BID), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et la Banque asiatique de développement (BAD) et les donateurs bilatéraux (l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA), « Göttinger Digitalisierungszentrum (GDZ) », etc.).

3.f. Compilateurs des données

Les agences statistiques nationales et les équipes de gestion des villes dirigent la compilation et la notification au niveau national. Les rapports mondiaux et régionaux sont dirigés par ONU-Habitat. La collecte des données est soutenue par les efforts de collaboration de plusieurs institutions internationales (ONU-Habitat, PNUE, la Banque mondiale, BAfD, BID, BERD et BAD) et de donateurs bilatéraux (JICA, GDZ, etc.).

3.g. Mandat institutionnel

Sans objet : ceci est décrit dans les métadonnées parentes où les indicateurs présentés dans ce tableau de bord sont fournis.

4.a. Justification

La pauvreté a de nombreuses dimensions. Il ne s'agit pas seulement d'un manque de bien-être matériel, mais aussi d'un manque de possibilités de mener une vie tolérable. Le seuil international d'extrême pauvreté a été mis à jour en 2015 à 1,90 dollar américain par jour en utilisant la parité de pouvoir d'achat de 2011 (Banque Mondiale, 2015). Vivre sous le seuil d'extrême pauvreté implique souvent des privations en fait d'eau potable, d'installations sanitaires adéquates, d'accès à l'énergie moderne, de mobilité durable vers les ressources économiques, des technologies de l'information, des soins de santé, l'éducation, etc. La pauvreté est également une manifestation de la faim et de la malnutrition, d'un accès limité à d'éducation et aux autres services de base, de la discrimination et de l'exclusion sociales ainsi que d'un manque de participation à la prise de décision. En d'autres termes, la pauvreté est multidimensionnelle et couvre de nombreux aspects de la vie, incluant l'accès aux opportunités, aux moyens de subsistance et aux moyens de survie.

Parmi les différents aspects de la pauvreté, cet indicateur se concentre sur « l'accès aux services de base ». L'accès aux services de base tels que l'eau potable, les installations sanitaires, l'énergie et la mobilité durables, le logement, l'éducation, les soins de santé, etc., contribue à améliorer la qualité de vie des pauvres. L'absence de fourniture de services de base et le manque d'autonomisation et d'implication des gouvernements locaux dans la fourniture de services de base sapent la croissance économique et la qualité de vie de toute communauté. Des systèmes adéquats de prestation de services de base favorisent les améliorations socioéconomiques et contribuent à la croissance économique, à l'inclusion sociale, à la réduction de la pauvreté et à l'égalité. Plus précisément, l'amélioration des services de base peut contribuer à accroître le bien-être et la productivité des communautés, à créer des emplois, à économiser du temps et des efforts humains dans le transport de l'eau, à soutenir la sécurité alimentaire, à une meilleure utilisation de l'énergie, à la production de produits de base essentiels, à améliorer la santé (en rendant disponible des soins médicaux, de l'eau propre ou la collecte des déchets solides) ou à relever le niveau d'éducation.

Dans le cadre du plan de mise en œuvre de Quito pour le nouvel agenda urbain adopté lors de la conférence Habitat III, les États membres s'engagent à « promouvoir un accès équitable et abordable à des infrastructures physiques et sociales de base durables pour tous, sans discrimination, y compris des terrains aménagés à un prix abordable, des logements, des énergies modernes et renouvelables, de l'eau potable et des installations sanitaires, une alimentation sûre, nutritive et adéquate, l'élimination des déchets, la mobilité durable, les soins de santé et la planification familiale, l'éducation, la culture et les technologies de l'information et des communications ». Ils s'engagent en outre à « veiller à ce que ces services répondent aux droits et aux besoins des femmes, des enfants et des jeunes, des personnes âgées et des personnes handicapées, des migrants, des populations autochtones et des communautés locales, selon le cas, et à ceux des autres personnes en situation de vulnérabilité ».

La fourniture de services de base doit évoluer vers une approche appropriée aux besoins locaux axée sur la demande, et donc capable de répondre au concept d'« accessibilité pour tous » , tel qu'il est énoncé dans le Nouveau programme pour les villes. Les services de base sont essentiels à l'amélioration du niveau de vie. Les gouvernements sont responsables de leur fourniture. Cet indicateur mesurera les niveaux d'accessibilité aux services de base et guidera les efforts des gouvernements pour la fourniture de services de base équitables pour tous afin d'éradiquer la pauvreté.

4.b. Commentaires et limites

Les différentes caractéristiques locales de ce qui constitue un « service de base » dans le monde par certaines autorités et parties prenantes concernées, nous ont obligé à travailler sur des modules et des guides globaux pour cet indicateur. Ce dernier s'inspire des définitions disponibles pour de nombreux autres indicateurs des ODD. Par exemple, les éléments des services de base sont mesurés sous les indicateurs 3.8.1 (santé), 4.1.1 (éducation), 6.1.1 (eau), 6.2.1 (assainissement), 7.1.1 (énergie), 11.2.1 (transports publics), etc.

Enfin, de nombreux pays ont encore des capacités limitées en matière de gestion, de collecte et de suivi des données, et continuent à se débattre avec des données limitées sur des zones géographiques étendues ou densément peuplées. Cela signifie qu'à quelques exceptions près, la complémentarité dans la communication des données est nécessaire pour garantir que les chiffres nationaux et mondiaux soient cohérents dans les données finales communiquées concernant l'accès aux services de base.

4.c. Méthode de calcul

Cet indicateur est une combinaison de diverses composantes des services de base qui, à elles seules, existent déjà en tant qu'indicateurs autonomes des ODD. En conséquence, l'équipe d'experts a conseillé et convenu que ceux-ci devraient être présentés sous forme de tableau de bord. Leurs métadonnées fournissent les méthodologies spécifiques pour le calcul de ces indicateurs.

Présentation des données

Les composantes individuelles de l'accès aux services de base seront calculées séparément à partir de diverses sources de données au fil des ans. Cependant, le tableau de bord sera configuré pour afficher les points de données les plus récents, mais avec la possibilité de visualiser les données des années plus anciennes grâce à un accès en profondeur.

Les données seront présentées ou visualisées sous forme de tableau de bord mais avec la possibilité de les cartographier via divers outils de visualisation tels que la toile d'araignée de la réalisation de l'accès aux différents services de base dans un pays en traçant les différentes composantes des indicateurs. De cette manière, les décideurs politiques peuvent être informés des domaines d'intervention les plus nécessaires pour n'importe quelle région et pays.

4.d. Validation

Sans objet.

4.e. Ajustements

Sans objet

4.f. Traitement des valeurs manquantes (i) au niveau national et (ii) au niveau régional

• Au niveau national

Le traitement des valeurs manquantes est fourni dans les métadonnées pertinentes pour chaque indicateur individuel.

Sans objet

• Aux niveaux régional et mondial

Le traitement des valeurs manquantes est fourni dans les métadonnées pertinentes pour chaque indicateur individuel.

Sans objet

4.g. Agrégations régionales

Sans objet

4.h. Méthodes et instructions à la disposition des pays pour la compilation des données au niveau national

Les pays devront disposer de leurs propres tableaux de bord pour présenter ces données et informations. Des exemples d'outils faciles à utiliser pour présenter les données sous forme de tableau de bord seront fournis à divers pays par l'intermédiaire des systèmes/bureaux statistiques nationaux.

4.i. Gestion de la qualité

Page: 5 of 7

Sans objet : La gestion de la qualité des données originales est gérée par les organismes dépositaires pour chaque indicateur présenté dans le tableau de bord de 1.4.1.

4.j. Assurance de la qualité

Les contrôles d'assurance qualité pour les données publiées seront effectués par l'organisme dépositaire avec d'autres organismes de soutien.

Sans objet : l'assurance de qualité des données originales est gérée par les organismes dépositaires pour chaque indicateur présenté dans le tableau de bord de 1.4.1.

4.k. Évaluation de la qualité

Sans objet : l'évaluation de la qualité des données originales est gérée par les organismes dépositaires pour chaque indicateur présenté dans le tableau de bord de 1.4.1.

5. Disponibilité des données et désagrégation

Disponibilité des données :

Les données relatives à un grand nombre de sous-indicateurs tels que l'eau et l'assainissement ou l'énergie, sont facilement disponibles et déjà incluses dans différents cadres d'enquêtes internationales auprès des ménages. L'affinement des définitions des différents types de services de base et l'inclusion des nouveaux éléments d'enquête dans l'enquête auprès des ménages existante ont été achevés. La compilation des données a montré que plus de 100 pays disposent déjà de données au niveau national.

Séries chronologiques :

Les données de séries chronologiques seront produites pour les périodes allant de 1990 à aujourd'hui. Elles seront disponibles en fonction de la richesse des sources de données pour chaque indicateur.

Désagrégation :

Différents niveaux de désagrégation seront appliqués étant donné que différents indicateurs des ODD seront utilisés pour représenter cet indicateur (voir les détails supplémentaires dans les métadonnées de chaque indicateur). Cependant, le tableau de bord ne fournira pas de données désagrégées pour chaque indicateur individuel.

6. Comparabilité / Dérogation des normes internationales

Sans objet

7. Références et documentation

(Toutes en anglais)

- 1. World Bank, 2015 The International Poverty Line, http://www.worldbank.org/en/programs/icp/brief/poverty-line
- 2. 2.WHO and UNICEF, 2017 Progress on Drinking Water, Sanitation and Hygiene Launch version July 12 2017, https://www.unicef.org/publications/index 96611.html
- UNDP 2016 Technical Notes Calculating the Human Development Indices, http://hdr.undp.org/en/content/multidimensional-poverty-index-mpi
- The World Bank Group, ESMAP, 2015 Beyond Connections Energy Access Redefined http://www.worldbank.org/en/topic/energy/publication/energy-access-redefined
- ITU, 2015 ICT Indicators for the SDG Monitoring Framework, http://www.itu.int/en/ITU-D/Statistics/Documents/intlcoop/sdgs/ITU-ICT-technical-information-sheets-for-the-SDG-indicators.pdf
- 6. Wilson et al Wasteaware ISWM indicators doi10.1016j.wasman.2014.10.006 January 2015, https://wasteaware.org/wp-content/uploads/2015/11/Wilson et al Supplementary information Wasteaware ISWM Benchmark Indicators User Manual Online.pdf

Tableau 1. Liens vers les méthodologies pour les composantes de l'indicateur 1.4.1.

Composante	Mesurée avec :	Lien vers la méthodologie (en anglais)
Services d'eau potable de base	Proportion de la population ayant accès à une source améliorée avec un temps de collecte ne dépassant pas 30 minutes pour un aller-retour, y compris la file d'attente (partie de l'ODD 6.1.1)	https://washdata.org/monitoring/drinking-eau https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata- 06-01-01.pdf
Services sanitaires de	Proportion de la population utilisant des installations améliorées qui ne sont pas partagées avec d'autres ménages (partie de l'ODD 6.2.1)	https://washdata.org/monitoring/sanitation

Page: 6 of 7

base		https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata- 06-02-01a.pdf
Services d'hygiène de base	Proportion de la population ayant accès à une installation de lavage des mains sur place avec de l'eau et du savon (partie de l'ODD 6.2.1)	https://washdata.org/monitoring/hygiene https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata-06-02-01b.pdf
Collecte des déchets	11.6.1 Proportion de déchets solides municipaux recueillis et gérés dans des installations contrôlées par rapport au total des déchets municipaux produits par les villes	https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata- 11-06-01.pdf
Mobilité et transport	9.1.1 Proportion de la population rurale qui vit à moins de 2 km d'une route toutes saisons 11.2.1 Proportion de la population ayant un accès pratique aux transports en commun, selon le sexe, l'âge et les personnes handicapées	https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata- 09-01-01.pdf https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata- 11-02-01.pdf
Énergie moderne	7.1.2 Pourcentage de la population qui dépend principalement des combustibles et des technologies propres	https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata- 07-01-02.pdf
TIC	9.c.1 Proportion de la population couverte par un réseau mobile, par technologie	https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata- 09-0C-01.pdf
Éducation	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes (a) en classes 2/3; (b) à la fin du primaire; et (c) à la fin du premier cycle du secondaire atteignant au moins un niveau de compétence minimal en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe	https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata- 04-01-01.pdf
Santé	3.8.1 Couverture des services de santé essentiels	https://unstats.un.org/sdgs/metadata/files/Metadata- 03-08-01.pdf